



PREFECTURE D'EURE ET LOIR

**Direction départementale
de de la Cohésion Sociale et
de la Protection des Populations
d'Eure et Loir**

Service Santé Protection Animales

15 Place de la République
CS 70527
28019 CHARTRES CEDEX

2013-254-001 du 12.9.2013

**ARRÊTÉ PREFECTORAL LISTANT LES VÉTÉRINAIRES
POUVANT RÉALISER LES ÉVALUATIONS COMPORTEMENTALES DES CHIENS
(n° SA-13-2624)**

Le Préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L 211-11, L 211-13-1, L 211-14-1 et D 211-3-1 ;
- VU** le Décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L 211-14-1 du code rural ;
- VU** le Décret n° 2009 – 1483 du 03 décembre 2009 relatif aux directions Départementales Interministérielles ;
- VU** l'arrêté du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du code rural ;
- VU** l'Arrêté préfectoral n° 2010 – 00106 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations de l'Eure et Loir ;
- VU** l'Arrêté préfectoral n°2013105-0013 du 5 avril 2013 accordant délégation de signature au profit de Madame Anne-Marie BORDERON, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure et Loir ;
- Vu** la décision préfectorale en date du 15 avril 2013 par laquelle Mme Anne-Marie BORDERON, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations subdélègue sa signature à M. Pierre LECOULS, Directeur adjoint ;

Considérant la complétude du dossier des vétérinaires praticiens ayant stipulé leur engagement écrit à réaliser les évaluations comportementales qui leur seraient soumises ;

Considérant la demande d'inscription sur la liste départementale, en vue de réaliser des évaluations comportementales, du Docteur Vétérinaire Noémie GUESDON en date du 10 septembre 2013 ;

Sur proposition de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Eure et Loir,

ARRETE

Article 1 :

La liste des vétérinaires praticiens pouvant réaliser les évaluations comportementales des chiens est complétée comme suit :

| Identité du praticien Numéro d'inscription à l'Ordre | Coordonnées | Contacts |
|--|--|--|
| Dr Vét. ELJARAKI Radwan n° 8375 | 10 rue des Nonains La Ville aux Nonains 28250 SENONCHES | radwaneljaraki@yahoo.fr 02 37 37 92 55 06 34 96 74 53 |
| Dr Vét. AUBERT Michel n° 7020 | Clinique vétérinaire la Capside Rambouillet 136 rue de la Louvière 78120 RAMBOUILLET -- Cabinet vétérinaire La Capside Ablis 8 bis rue du Heaume 78660 ABLIS | 01 30 41 77 00 |
| Dr Vét. SARA Dorothée vétérinaire itinérante n°15186 | 16 rue Saint Jacques 45390 PUISEAUX Évaluations à domicile | 06 68 71 08 02 |
| Dr Vét. ARZUL Virginie n°19236 | Cabinet vétérinaire du Perche 4, rue Charles Challier 28330 AUTHON DU PERCHE | mesvetos@gmail.com www.cabinetveterinaireduperche.fr 02 37 29 24 50 |
| Dr Vét. GUESDON Noémie n°19819 | Clinique vétérinaire l'Arche de Noé ZA la Croix Verte 9, rue de la Garenne 28160 YEVRES | www.clinique-veterinaire-noe.com 02 37 98 83 49 |

Article 2 :

Le présent arrêté est rédigé en trois exemplaires originaux, conservés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, à la préfecture d'Eure-et-Loir et au siège de l'Ordre régional des vétérinaires. Il fait l'objet d'une mise à jour régulière par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir.

Article 3 :

Cet arrêté préfectoral n°SA-13-2624 annule et remplace l'arrêté préfectoral n°SA-13-1618 du 23 mai 2013 listant les vétérinaires d'Eure et Loir pouvant réaliser les évaluations comportementales des chiens.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure et Loir, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure et Loir, les Maires et tout agent de la force publique d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 11 septembre 2013
pour la directrice départementale,
le directeur adjoint,


Pierre LECOULS